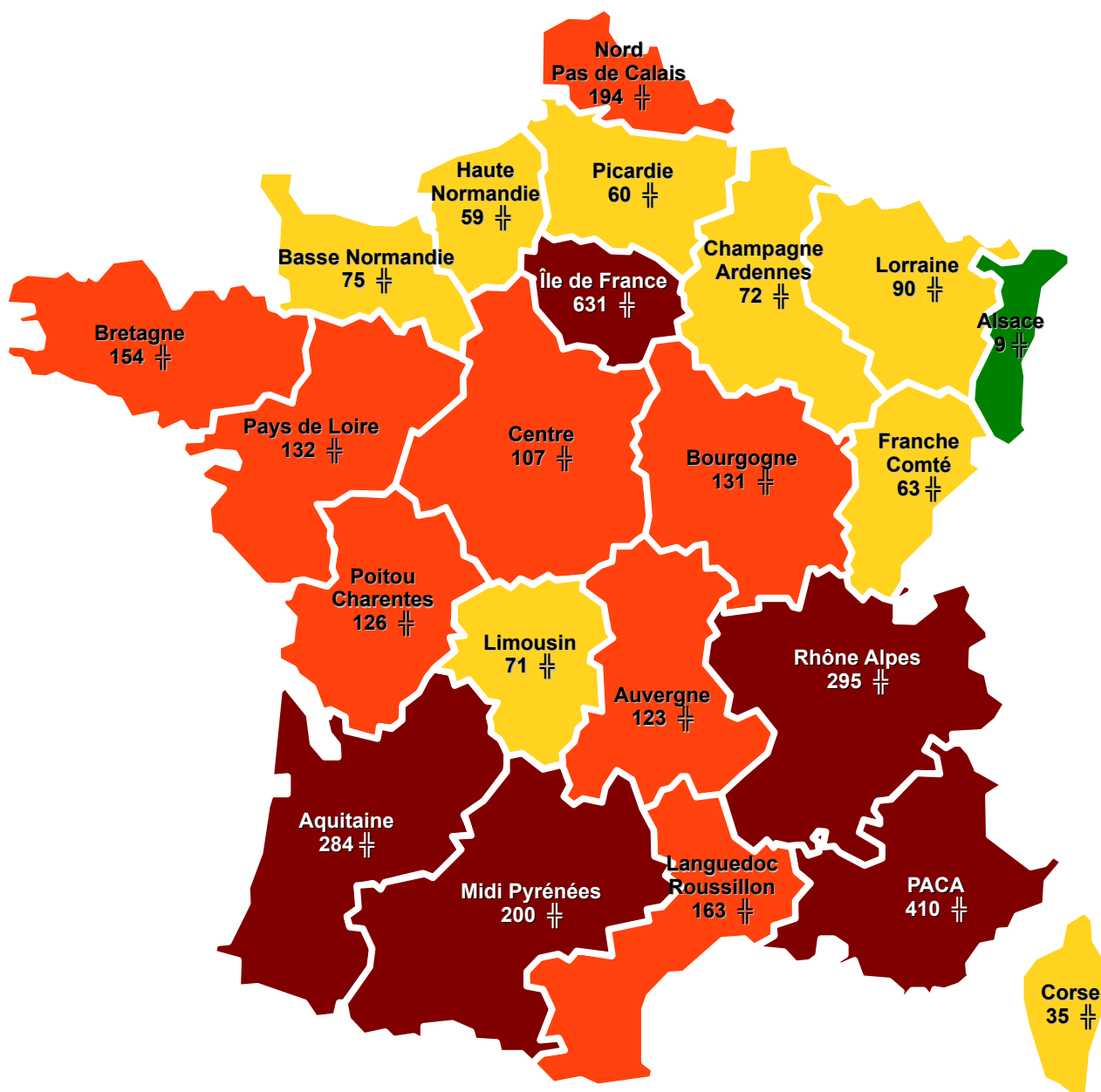


**RÉPARTITION RÉGIONALE
DES 3 484 PHARMACIES EN SURNOMBRE**



Une officine est dite « surnuméraire » si elle ne correspond pas au quorum en vigueur.

Une officine surnuméraire est dite « en surnombre »
si elle ne correspond à aucune tranche de population.